



COMITÉ MONDIAL POUR LES APPRENTISSAGES
TOUT AU LONG DE LA VIE (CMA)

Programme international du CMA

**« 1000 TERRITOIRES POUR LES
APPRENTISSAGES
TOUT AU LONG DE LA VIE »**



1. LE « RESEAU DES APPRENTISSAGES TOUT AU LONG DE LA VIE »
2. LE LABEL « TERRITOIRE APPRENANT TOUT AU LONG DE LA VIE » ©
3. LE LABEL « ORGANISATION APPRENANTE TOUT AU LONG DE LA VIE »



COMITÉ MONDIAL

POUR LES APPRENTISSAGES TOUT AU LONG DE LA VIE (CMA)

- I. Qui est le **CMA**
- II. Ce qu'est le **RESEAU DES ATLV (APPRENTISSAGES TOUT AU LONG DE LA VIE)**
- III. La **LABELLISATION « TERRITOIRES APPRENANTS TOUT AU LONG DE LA VIE » (TATLV)**
- IV. La **LABELLISATION « ORGANISATION APPRENANTE TOUT AU LONG DE LA VIE » (OATLV)**
- V. **PROCEDURE DE LABELLISATION**

CMA, 40, rue des Blancs Manteaux, F-75004 Paris
worldcommittee@yahoo.com

I. Qui est le CMA ?

Le **Comité Mondial pour les Apprentissages tout au long de la vie** est une association 1901, de droit français, créé en 2005 sous l'égide du Président de la Conférence Générale de l'UNESCO par une équipe de professionnels français avec des partenaires internationaux (américains, chinois et québécois).

Depuis sa création, le CMA œuvre pour une culture des apprentissages comprise comme la possibilité, pour chaque personne, d'apprendre et de développer ses potentialités, à tous âges et en toutes circonstances. Il inclut tous les secteurs de la société (social, économique, culturel, académique, associatif, institutionnel...).

La **mission** du CMA est :

- d'être une passerelle majeure, un facilitateur entre les entreprises, les associations, les institutions, la société, pour agir en faveur du développement des Apprentissages tout au long de la vie (ATLV),
- de créer un environnement stimulant propice aux interactions, aux innovations, à l'amélioration continue des ATLV.

Cela, afin **que chacun puisse** :

- *apprendre* par lui-même, par les autres et par son environnement dans un processus continu,
- *valoriser et faire reconnaître* ses compétences ainsi acquises par la société, et donc s'épanouir dans la dignité en développant ses potentiels au profit de lui-même et de la société.

Le CMA se reconnaît dans l'objectif de l'UNESCO :

« Contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'Homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion ».

Les **valeurs** du CMA sont :

ouverture, curiosité, transversalité, humanisme, pragmatisme, bénévolat.

Ses **principes** sont :

- Mettre l'économie au service de l'homme et non l'inverse
- Considérer la diversité des cultures et des idées comme une richesse
- Considérer la personne comme une et indivisible
- Adopter une approche globale des apprentissages
- Favoriser les synergies et les innovations, l'interaction global-local, le décloisonnement, les partenariats pluriels,
- Promouvoir les échanges sans position de supériorité de l'un sur l'autre.

Les **domaines d'intervention** du CMA concernent :

- L'individu,
- Les organismes,
- Les écosystèmes.

Ses **principales réalisations** sont :

- des **Forums internationaux** , montés en partenariat avec l'**UIL**, UNESCO Institute for Lifelong Learning, et l'**ICAE**, International Council for Adult Education :
 1. UNESCO Paris 2008,
 2. Shanghai 2010,
 3. Marrakech 2012,
 4. UNESCO Paris 2015,
 5. Saint-Pétersbourg programmé en mai 2017 ;
- des **Actes** des Forums internationaux, publiés en plusieurs langues ;
- des **séminaires internationaux** ;
- des **participations aux colloques internationaux** sur le thème du *Lifelong learning* (apprentissage tout au long de la vie), notamment à la CONFINTEA VI (conférence internationale sur l'éducation et la formation) ;
- des rencontres, groupes de travail, mises en réseaux ;
- de nombreuses **publications** : lettres, articles...
dont :
 - Lettre 1 : « **Territoires apprenants, enjeux et perspectives** »,
 - Lettre 5 : « **Les réseaux mondiaux sont-ils apprenants ?** » ;
- un **site internet** incluant une veille documentaire avec des articles en français, anglais, espagnol. www.cma-lifelonglearning.org ;
- une **labellisation** « Territoire apprenant tout au long de la vie » (voir plus loin).

Rejoindre le CMA

Pour devenir membre, rendez-vous sur la page dédiée à l'inscription :
<http://cma-lifelonglearning.org/poly/qui-sommes-nous/nous-joindre/>

Il est possible de télécharger le bulletin d'adhésion au format papier et de le retourner avec le chèque du montant indiqué pour l'adhésion annuelle.
Nous suivre : site Web du CMA : www.cma-lifelonglearning.org, Facebook

Les dossiers de candidature sont à adresser à :

worldcommittee@yahoo.com

CMA, 40, rue des Blancs Manteaux, F-75004 Paris

II. Ce qu'est le RESEAU DES ATLV

En plus des adhérents personnes physiques, le CMA a décidé de fédérer des personnes morales de toutes natures juridiques qui, de par le monde :

- œuvrent pour l'éducation, la formation et les apprentissages tout au long de la vie,
- et répondent aux conditions d'adhésion définies par le CMA.

1. Pourquoi le CMA décide-t-il de développer un RESEAU des ATLV ?

LA FINALITÉ DU RESEAU DES « APPRENTISSAGES TOUT AU LONG DE LA VIE »
EST DE FAVORISER ET VALORISER
LES APPRENTISSAGES TOUT AU LONG DE LA VIE POUR TOUS
EN DÉVELOPPANT DES SYNERGIES ENTRE MEMBRES DU RÉSEAU
QUI OEUVRENT DANS CE MEME BUT

Le CMA croit fermement que c'est à partir du réseau des Apprentissages tout au long de la vie que pourra se développer une intelligence collective capable de démultiplier les ATLV pour tous.

2. Pourquoi devenir MEMBRE DU RESEAU des ATLV ?

Un MEMBRE DU RESEAU des ATLV peut :

- contribuer à des partenariats, coopérations, projets internationaux,
- bénéficier de promotion, diffusion, mutualisation des réalisations de ses membres,
- accéder à une veille technologique sur le sujet des ATLV,
- faire valoir son appartenance à un réseau mondial et local,
- bénéficier d'informations pour se préparer à accéder à la labellisation « Territoire apprenant tout au long de la vie » ou « Organisation apprenante tout au long de la vie ».

3. Quelles sont les conditions pour devenir MEMBRE DU RESEAU des ATLV ?

Toute **personne morale** qui répond aux conditions suivantes pourra prétendre à devenir MEMBRE DU RESEAU des ATLV du CMA :

- réaliser des **actions concrètes en faveur des ATLV**,
- **se reconnaître dans les principes, objet et objectifs du CMA** et **s'engager** par signature au respect de ses Statuts et de son Règlement Intérieur (disponibles sur le site www.cma-lifelonglearning.org), et donc régler sa **cotisation** annuelle,
- accepter de **travailler en réseau** sur des problématiques concrètes et de partager ses expériences avec les autres membres du Réseau.

4. Pourquoi et comment le CMA crée-t-il les LABELLISATIONS TATLV et OATLV ?

Certaines personnes morales souhaitent faire reconnaître les efforts qu'elles ont fournis pour le développement des ATLV et les résultats qu'elles ont obtenus.

Le CMA, qui a entrepris de répondre à cette demande, trouve nécessaire de **distinguer** :

- **un Territoire**, qui est un écosystème composé d'éléments divers en interaction entre eux,
- **d'une Organisation**, qui est un élément unitaire d'un écosystème

(voir définitions plus complètes ci-après), a décidé de proposer **une labellisation différente pour chacun de ces deux niveaux**.

Pour construire ses **référentiels**, il s'est principalement inspiré de **deux sources** :

- le référentiel de critères de la **Ville Apprenante** défini par la conférence internationale de l'**Unesco** (Pékin 2013),
- et le Cadre Stratégique « Education et formation 2020 » de l'**Union Européenne**,

Pour élaborer son système d'**audit**, le CMA s'inspire de la **Norme ISO 19011**.

5. De quels moyens se dote le CMA pour la LABELLISATION des TATLV et des OATLV ?

Afin de procéder à la labellisation, le CMA se dote des moyens suivants :

- création d'**un Manuel de labellisation** définissant les principes et le processus de labellisation,
- création d'une **Commission Labellisation** indépendante chargée notamment d'instruire les dossiers de candidature dans le respect du cahier des charges,
- sélection et formation d'**auditeurs** indépendants chargés de procéder à la vérification des déclarations des candidats et à la conformité des déclarations avec les critères du référentiel.
- Animation d'une **plate-forme de coordination et d'échange** des TATLV et des OATLV car la mise en réseau dynamique des territoires et organisations labellisés est déterminante pour développer de l'intelligence collective dans la communauté apprenante.

6. Que vous propose le CMA , concrètement ?

1) **Un ACCOMPAGNEMENT pour vous amener à devenir OATLV ou TATLV**

Il fera l'objet d'une convention entre la personne morale et la CMA.

2) **Le label OATLV ou TATLV si vous répondez aux conditions**

L'acte de candidature est indépendant le l'accompagnement éventuel. Il ne fait pas l'objet d'une convention.

3) **Une RECONNAISSANCE PUBLIQUE et une MISE EN RESEAU des OATLV et TATLV**

III. La LABELLISATION « TERRITOIRES APPRENANTS TOUT AU LONG DE LA VIE » (TATLV)

1. Pourquoi le CMA crée-t-il la LABELLISATION TATLV ?

C'est **au sein des territoires** que s'acquièrent essentiellement les apprentissages tout au long de la vie, non seulement dans les organisations dédiées à l'apprentissage sous toutes ses formes, qu'il soit initial, professionnel ou non formel, mais dans toutes les activités, collectivités, familles, associations, organisations, réseaux, qui composent le tissu social d'un territoire.

Face aux incertitudes socio-économiques actuelles, les acteurs des territoires s'efforcent d'optimiser leurs actions pour développer le capital humain, valeur déterminante de réussite, de paix, de progrès, de bien-être.

Les Territoires sont en concurrence, et ce au niveau mondial. Ils ont de plus en plus besoin de faire connaître leurs atouts, leurs investissements et leurs résultats. Le CMA a décidé de reconnaître par un label ceux d'entre eux qui auront mis en place des actions concrètes, coordonnées et productives, en faveur des apprentissages tout au long de la vie pour tous.

LA FINALITÉ DU PROCESSUS DE LABELLISATION du CMA « TERRITOIRE APPRENANT TOUT AU LONG DE LA VIE » EST :

- D'INCITER LES TERRITOIRES A DEVENIR DES TATLV LABELLISES,
- DE PROMOUVOIR LEUR CAPACITE D'INNOVATION POUR LE DEVELOPEMNT DES ATLV
- DE LES RECONNAITRE COMME TATLV DANS LEUR DIVERSITE ET SPECIFICITES,
- D'OFFRIR AUX TATLV UNE VISIBILITE INTERNATIONALE,
- DE CREER UN RESEAU INTERNATIONAL DE TATLV AUX EFFETS DEMUTIPPLICATEURS.

2. AVANTAGES procurés par la LABELLISATION TATLV

La labellisation TATLV permet notamment au **territoire candidat** :

- d'évaluer à un moment de son histoire **la pertinence, l'efficacité, la cohérence de ses actions** en faveur des ATLV,
- d'être, si tel est le cas, **reconnu** comme TATLV et de figurer au **Répertoire des TATLV** tenu à jour et promu par le CMA,
- de renforcer sa **légitimité**, en tant que territoire œuvrant en faveur des ATLV,
- d'accroître sa **visibilité** et son **attractivité** aux niveaux local et international, de **se différencier** des autres territoires,
- de **faciliter les coopérations**, collaborations et partages de pratiques avec d'autres TATLV au niveau international et donc d'**en tirer profit**,
- de bénéficier d'un argument supplémentaire pour trouver des **financements** et nouveaux **soutiens**,
- d'**inspirer son action** en faveur d'un développement maximal et pérenne des ATLV dans son propre territoire et au-delà.

3. A qui s'adresse la LABELLISATION TATLV ?

Le CMA propose ce label à un **TERRITOIRE** doté d'une **personnalité morale juridiquement identifiée**, qui se considère comme « apprenant » et en mesure de **prouver** qu'il répond aux critères définis par le CMA.

Pour le CMA, **un Territoire Apprenant est** :

« Un écosystème vivant, géographique et virtuel, en transformation continue, créateur de sens, de valeurs et d'actions partagés sur lequel des acteurs divers, en interaction entre eux, mettent au centre de leurs actions le développement de tous les apprentissages pour chaque personne quels que soient son âge et sa situation, dans le but de lui procurer un mieux-être, l'autonomie et la dignité. Le Territoire produit de la connaissance et de la reconnaissance. Il est un espace de projet qui se libère des permanences et des frontières. »

4. Quels sont les critères pour être labellisé TATLV ?

Le Territoire candidat devra prouver qu'il s'est engagé clairement sur chacun des 10 axes suivants :

1. Permettre à chacun d'apprendre tout au long de sa vie par une pluralité de moyens
2. Placer le développement durable au coeur des préoccupations du territoire et des ATLV
3. Favoriser l'équité, la cohésion sociale et la citoyenneté active par les ATLV
4. Proposer un système d'enseignement pouvant fournir à chacun des apprentissages intégrateurs
5. Encourager l'innovation, l'esprit d'entreprise et le développement économique au service de tous
6. Relier les ATLV à l'emploi et au travail
7. Démontrer un engagement clair et partagé en faveur des ATLV
8. Accroître la qualité et l'efficacité des systèmes d'apprentissage
9. Mobiliser l'utilisation des ressources sur le Territoire au profit des ATLV
10. Intégrer les usages du numérique

Chaque axe est décomposé en critères, eux-mêmes pourvus d'indicateurs (détaillés sur le document de candidature, fourni sur demande par le CMA). Les critères décrivent ce que le Territoire doit avoir mis en place pour développer les ATLV d'un maximum d'individus, à l'intérieur du Territoire comme au-dehors.

Pour être labellisé, le candidat devra prouver qu'il satisfait à **35 critères sur les 41**.

AXES	CRITERES
1. Permettre à chacun d'apprendre tout au long de sa vie par une pluralité de moyens	1.1 Fournir une large diversité de possibilités d'apprentissages formels et non formels correspondant aux situations et besoins de toutes les personnes du territoire. 1.2 Assurer l'accès à diverses activités culturelles, artistiques, ludiques... favorisant les contacts sociaux 1.3 Encourager la participation aux activités physiques. 1.4 Fournir aux personnes informations, conseils et soutiens appropriés, et les encourager à apprendre par différents moyens, dont la mobilité pour les jeunes

<p>2. Placer le développement durable au coeur des préoccupations du territoire et des ATLV</p>	<p>2.1 Réduire les impacts néfastes des activités économiques et autres activités humaines sur l'environnement naturel 2.2 Protéger l'environnement naturel et améliorer l'habitabilité du T. 2.3 Promouvoir le développement durable par un apprentissage actif dans toutes les situations.</p>
<p>3. Favoriser l'équité, la cohésion sociale et la citoyenneté active par les ATLV</p>	<p>3.1 Affecter des ressources à l'apprentissage au sein des familles et des groupes pour favoriser l'équité, la cohésion sociale, le respect des autres 3.2 Garantir que chaque citoyen a la possibilité de devenir alphabète et d'acquérir les compétences de base 3.3 Porter une attention particulière aux groupes vulnérables et défavorisés 3.4 Valoriser l'histoire et la culture de la communauté ainsi que les modes traditionnels de savoir et d'apprentissage, qui sont des ressources uniques et précieuses. 3.5 Favoriser une communauté caractérisée par la sécurité, l'harmonie et l'inclusion.</p>
<p>4. Proposer un système d'enseignement pouvant fournir à chacun des apprentissages intégrateurs</p>	<p>4.1 Permettre l'accès à l'éducation pour tous 4.2 Permettre l'accès à l'enseignement formel, du niveau primaire au niveau universitaire 4.3 Assurer l'éducation et la formation des adultes ainsi que l'enseignement et la formation techniques et professionnels ; 4.4 Fournir un soutien aux groupes marginalisés afin de garantir leur accès à l'éducation.</p>
<p>5. Encourager l'innovation, l'esprit d'entreprise et le développement économique au service de tous</p>	<p>5.1 Stimuler une croissance économique raisonnée, socialement responsable et durable 5.2 Soutenir activement la science, la technologie et l'innovation pour le bien des personnes 5.3 Relier les apprentissages aux besoins actuels et futurs des entreprises 5.4 Impliquer le secteur économique dans les ATLV 5.5 Encourager l'esprit d'entreprise et l'entrepreneuriat</p>
<p>6. Relier les ATLV à l'emploi et au travail</p>	<p>6.1 Favoriser la création d'organisations apprenantes, autant publiques que privées 6.2 Assurer que tous les membres de la population active bénéficient d'une aide pour conserver ou retrouver un emploi 6.3 Mettre en place des opportunités d'apprentissage notamment adaptées aux « NEET's » : jeunes et jeunes adultes ni employés, ni étudiants, ni stagiaires.</p>
<p>7. Démontrer un engagement clair et partagé en faveur des ATLV</p>	<p>7.1 Afficher un appui politique fort et prendre un engagement ferme en vue de transformer le territoire en TATLV 7.2 Procéder au suivi systématique des avancées pour le développement du TATLV 7.3 Reconnaître l'importance de l'apprentissage en situations informelles et non formelles 7.4 Concevoir et appliquer des stratégies bien étayées et participatives destinées à promouvoir les ATLV pour tous 7.5 Inciter les individus à participer activement à la vie publique de leur ville, et leur donner les moyens de le faire 7.6 favoriser des partenariats bilatéraux ou multilatéraux entre les secteurs et organisations, afin de partager les ressources et d'accroître les opportunités d'apprentissage</p>
<p>8. Accroître la qualité et l'efficacité des systèmes d'apprentissage</p>	<p>8.1 Favoriser une évolution des mentalités, pour passer de l'enseignement à l'apprentissage, et de la simple acquisition d'informations au développement de la créativité et des comp. d'apprentissage 8.2 Sensibiliser aux valeurs morales, éthiques et culturelles communes, et stimuler la tolérance envers les différences 8.3 Promouvoir la valeur des savoir être dans toutes formes d'apprentissages : - communication en langue maternelle, - communication en langues étrangères, - mathématiques et bases en sciences et technologie, - compétences numériques, - apprendre à apprendre, - compétences sociales et civiques, - esprit d'initiative et d'entreprise, - sensibilité et expression culturelle. 8.4 Apporter un soutien aux apprenants qui se trouvent en difficulté d'apprentissage 8.5 Encourager toutes les parties prenantes à améliorer la qualité de ses actions apprenantes</p>
<p>9. Mobiliser l'utilisation des ressources sur le Territoire au profit des ATLV</p>	<p>9.1 Utiliser de manière efficace les ressources éducatives de toutes les parties prenantes 9.2 Elaborer des mécanismes innovants pour financer l'apprentissage tout au long de la vie pour tous 9.3 Encourager les personnes à partager bénévolement leurs talents, savoirs, connaissances et expériences 9.4 Stimuler l'échange des idées, expériences et bonnes pratiques avec des organismes d'autres territoires.</p>
<p>10. Intégrer les usages du numérique</p>	<p>10.1 Avoir des professionnels des apprentissages (enseignants, éducateurs...) formés à utiliser les technologies qui favorisent l'apprentissage 10.2 Elargir l'accès de toutes les personnes aux outils et programmes éducatifs numériques</p>

IV. La LABELLISATION « ORGANISATION APPRENANTE TOUT AU LONG DE LA VIE » (OATLV)

1. Qui est concerné par la labellisation OATLV ?

Une organisation est aussi bien un organisme public, une entreprise, une association, un organisme de formation privé, une commune... Toute personne morale doit pouvoir y prétendre sans distinction de statut pourvu qu'elle réponde aux critères ci-après définis.

Une entreprise peut être reconnue comme OATLV bien qu'elle n'inclut pas des salariés de tous âges car elle peut être génératrice d'ATLV sur d'autres personnes que ses salariés : clients, fournisseurs, familles des salariés, etc. Concernant ses salariés, elle peut s'efforcer de leur fournir, durant leur temps de vie professionnelle, bien d'autres apprentissages durables que ceux directement reliés à la production.

2. Quels sont les critères pour être labellisé OATLV ?

Les critères décrivent ce que l'Organisation a mis en place pour développer les ATLV d'un maximum d'individus, dans l'organisation comme au-dehors.

7 critères ont été définis, chacun étant pourvu d'indicateurs.

Pour être labellisé, le candidat devra prouver qu'il satisfait à **25 indicateurs sur les 30**.

CRITERES	A PROUVER PAR L'O	INDICATEURS
SYSTEMIQUE	Elle est en lien « apprenant » fort et réciproque dans et avec son environnement	<ol style="list-style-type: none"> 1 Elle vit au sein d'un réseau de partenaires avec lesquels elle partage valeurs et intérêts 2 Elle apprend de ses partenaires 3 Ses partenaires apprennent grâce à elle
GOUVERNANCE	Elle a un mode de gouvernance qui favorise les ATLV pour tous	<ol style="list-style-type: none"> 1 Les dirigeants sont eux-mêmes en démarche volontaire de progression continue 2 Les dirigeants s'enrichissent collégialement, sont ouverts, développent une intelligence collective entre eux en interne dans l'O et au-delà de l'O 3 La stratégie intègre la préoccupation du développement des apprentissages pour tous ses collaborateurs et au-delà 4 L'organisation se préoccupe effectivement de l'évolution des personnes à moyen-long terme en tenant compte de leurs souhaits et potentiels 5 Les ingrédients d'une identité collective (raison d'être, règles du jeu, valeurs...) sont affichés, partagés, expliqués, afin que les membres puissent se développer à partir de ce socle 6 Les projets transversaux sont encouragés, chacun y trouve la possibilité de progresser 7 La recherche de développement de compétences n'est pas freinée par les logiques de grades 8 Les compétences de toutes natures des personnes sont reconnues et valorisées

		9 Le système d'information favorise la compréhension de la situation, la responsabilisation et l'initiative, la connaissance des informations y compris stratégiques.
MANAGEMENT	Son mode de management vise le développement des personnes	<ol style="list-style-type: none"> 1 La plupart des managers sont des développeurs d'humains, des médiateurs, des dynamiseurs d'équipes apprenantes 2 Les membres prennent part à la construction des décisions ; 3 Les délégations visent à développer l'autonomie et les compétences des personnes ; 4 Les relations managériales sont adulte-adulte 5 La communication entre personnes et équipes est encouragée, en présentiel comme à distance, en interne comme avec l'externe 6 Il y a possibilité d'échanger les savoirs, d'analyser en commun les expériences, échecs et réussites, et d'en tirer des enseignements profitables à un maximum de personnes
DIVERSITE	Elle promeut la diversité des sources et moyens d'apprentissage, leur fertilisation croisée	<ol style="list-style-type: none"> 1 les sources et références des savoirs sont multiples : diversité des cultures, des moyens, des approches... 2 le « penser différent » est accueilli comme une possibilité d'avancer, est écouté, traité... 3 Les savoirs informels sont valorisés (espaces de dialogues, accès à l'art, à la culture...)
HUMANISME	Elle promeut le bien-être et le développement de chaque personne	<ol style="list-style-type: none"> 1 les savoirs liés au développement personnel, aux processus sociaux dans et hors l'organisation, au développement durable sont valorisés 2 Chaque membre peut développer sa conscience, sa capacité de décision, son bien-être présent et futur (de manière à pouvoir développer des ATLV dans son environnement y compris extra-organisation) 3 Tous les membres sont pris en compte, dans cette préoccupation non élitiste
INNOVATION	Elle favorise l'innovation génératrice d'apprentissages	<ol style="list-style-type: none"> 1 La création de nouveaux savoirs et de nouveaux moyens d'apprendre est fortement stimulée 2 La recherche de nouveaux processus pour le développement des ATLV fait l'objet d'une préoccupation permanente, 3 Toute proposition d'amélioration a la possibilité d'être entendue et prise en compte quelque soit son auteur au sein de l'organisation et venant de l'extérieur
MOTIVATION	La motivation pour apprendre est générale, partagée par la grande majorité des salariés	<ol style="list-style-type: none"> 1 Les membres sont majoritairement animés par une motivation commune pour le développement des apprentissages 2 Majoritairement, ils voient dans les changements des possibilités d'apprendre 3 Les membres sont ouverts sur l'extérieur et favorisent les enrichissements intérieur/extérieur

V. Éléments de PROCEDURE DE LABELLISATION

1. Quelle est la procédure ?

La validation de la candidature et l'agrément d'utilisation du label interviennent au terme d'une **procédure de labellisation encadrée, définie et simple**. Principales étapes :

1. Le candidat transmet au CMA le **dossier de candidature dument complété** par ses réponses, ainsi que la somme correspondant au coût.
2. La **Commission de Labellisation (CL)** du CMA étudie chaque dossier reçu pour le déclarer :
 - a. **recevable** lorsqu'y figurent toutes les informations nécessaires pour obtenir le label,
 - b. ou pour demander au candidat des compléments.
3. Dans le cas positif, ordonner la visite sur place par **les auditeurs** (elle en choisit «entre 1 et 3 selon la taille du territoire ou de l'organisation) afin que ceux-ci vérifient l'effectivité des déclarations et, au besoin, complètent leurs informations, ainsi que pour s'assurer de la correspondance avec les critères cités sur le cahier des charges.
4. Etudier à nouveau chaque dossier en prenant en compte le rapport des auditeurs, le déclarer **éligible** ou demander des compléments.
5. Présenter un dossier qu'elle estime éligible au **Conseil d'Administration du CMA qui prononce souverainement**.

2. Dossier de candidature

Un **dossier de candidature** (numérique) pour chaque labellisation est disponible auprès du CMA.

Le candidat devra pour commencer préciser de manière objective, claire et synthétique :

- QUI fait la demande : la personne morale, le responsable, l'équipe...
- OU, dans quel environnement, dans quel contexte...
- POURQUOI : historique, valeurs, réalisations, situation actuelle...
- POUR QUOI : projets, buts, vision, utilisation envisagée du label...
- COMMENT : avec quelles ressources...

Ensuite, le dossier indique les critères à satisfaire et laisse des espaces que le candidat devra compléter.

3. Octroi du label

1. Les **ajournements** sont motivés, avec possibilité de présenter une nouvelle candidature qui tiendra compte des demandes de la CL.
2. **En cas d'acceptation**, le CMA **octroie un label** pour une durée de **3 ans**. Le label est possiblement renouvelable par décision expresse de chacune des deux parties. Il sera tenu compte des évolutions du Territoire ou de l'Organisation d'une part et des conditions de labellisation d'autre part.
3. La Commission tient à jour et fait connaître deux Registres : un **Registre des Territoires labellisés** et un **Registre des Organisations labellisées**.
4. **Le label peut être retiré** par le CMA à n'importe quel moment s'il estime que les conditions ne sont plus remplies. Le membre dispose d'un délai de prévenance d'un mois pour exercice du droit de recours.

4. Conditions de la labellisation

La présente procédure de labellisation, lancée début 2017, est en cours d'expérimentation. Les dispositions énoncées dans ce document sont donc susceptibles d'évoluer. Nous remercions par avance les soumissionnaires de l'accepter et de comprendre que des modifications éventuelles iraient dans le sens d'une meilleure reconnaissance de leur labellisation. En soumissionnant, le candidat déclare accepter les règles et décisions du CMA, présentes et à venir.

5. Facturation de la procédure de labellisation

Le coût de la **labellisation TATLV** est de 5000 euros (cinq mille) hors taxes éventuelles. Cependant, pour l'année 2017, année de lancement et d'expérimentation, le coût est ramené à **2000 euros**.

Le coût de la **labellisation OATLV** est de 3000 euros (trois mille) hors taxes éventuelles. Cependant, pour l'année 2017, année de lancement et d'expérimentation, le coût est ramené à **1500 euros**.

Les **frais** de déplacement des auditeurs sont en sus, à la charge du candidat.

Au bout de deux ans, si le Territoire n'a pas obtenu son label, le refus est prononcé et 50% de la somme octroyée est restituée au demandeur par la CMA.

Les dossiers de candidature sont à adresser à :

worldcommittee@yahoo.com

CMA, 40, rue des Blancs Manteaux, F-75004 Paris